RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 50572A60-28A6-4A15-8797-82A0E176E6EC

A CASA DI LECCI

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Résidence Diamant 2,
4 Place de Gaulle, 1er sous-sol,
20000 AJACCIO

RCS AJACCIO 882 017 189

----oOo----

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix septembre à 10 heures,

Les soussignés :

- Monsieur Éric **BERTHOUMIEU**
Titulaire de 50 parts sociales

- Madame Marie-Laure, Jeanne, Christiane **TORNAMORELL épouse BERTHOUMIEU,**
Titulaire de 50 parts sociales,

Seuls associés, représentant la totalité des parts sociales composant le capital social,

Ont pris, conformément aux dispositions de l'article 20, les décisions suivantes à l'unanimité :

- Transfert du siège social et l'établissement principal de la Société,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs conférés en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés décide de transférer le siège social du : Résidence Diamant 2, 1er sous-sol, 4 Place de Gaulle, 20000 AJACCIO au : Lieudit Ajarella, 20117 OCANA, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Docusign Envelope ID: 50572A60-28A6-4A15-8797-82A0E176E6EC

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : ***Lieudit Ajarella, 20117 OCANA***

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les associés ont dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Éric **BERTHOUMIEU**



Madame Marie-Laure, Jeanne, Christiane **TORNAMORELL épouse BERTHOUMIEU**

